

DECLARATION AU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES

Le jeudi 26 octobre 2017

Lors de ce Comité Technique, nous allons étudier la nouvelle bonification indemnitaire pour nos collègues en poste au service des « Etrangers ».

Depuis sa création, la NBI pose de nombreuses difficultés dans son application. Non pas, par l'application de textes législatifs mais par les moyens. **FO A TOUJOURS DIT NBI = ZIZANIE !!**

Ces moyens pour les étrangers vont être en augmentation avec cette fusion NBI « étrangers et circulation ». Une enveloppe qui permettra à l'instant T, enfin, d'attribuer les points NBI aux bénéficiaires.

MAIS DEMAIN ? QUAND SERA-T-IL ? Nos collègues affectés en 2018 sur ces postes pourront ils eux aussi bénéficier de ces points NBI ??

Sur ce sujet, notre syndicat FO n'est pas certain que ce traitement d'égalité perdurera.

Comment voulez-vous rendre attractif des postes sur des missions aussi sensibles si notre ministère n'y met pas les moyens.

Même si la déclaration du Ministre de l'Intérieur annonce la création de 150 postes en 2018, les conditions de travail désastreuses dans certaines préfectures conduiront à intensifier l'exode massif des agents du service des « Etrangers ».

Pour nos collègues, il est grand temps que l'Administration s'engage dans une réflexion sérieuse sur l'attractivité à regagner ces postes à forte sollicitation. On est à 2 millimètres du « big bang administratif », les agents ne sont pas des robots, et même les machines soumises à une trop forte contrainte explosent.

Ouvrir des postes, c'est indispensable mais s'interroger aussi sur la vacance de ces postes et réfléchir comment y apporter une correction, ce serait mieux.

Ainsi, notre syndicat vous re-demande d'ouvrir un groupe de travail sur la thématique « Etrangers » et d'y aborder les différents sujets, sur la rémunération, le temps de travail, les moyens matériels, et bien d'autres, afin d'apporter ensemble une solution face à la difficulté de l'attractivité.

Pour conclure cette intervention, nous rappelons que ne c'est pas avec un taux de promotion aussi bas, que nos collègues de catégorie C seront motivés d'autant plus dans ces services sensibles.

A ce jour, nous déplorons de ne toujours pas avoir connaissance des taux de promotion 2018 pour la catégorie C.



Dans l'action pour vous !!!



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

